

Covid-19: les conseillers du pouvoir face aux conflits d'intérêts

PAR ROZENN LE SAINT ET ANTTON ROUGET
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 31 MARS 2020



Le professeur Jean-François Delfraissy, président du conseil scientifique, dans la cour de l'Élysée le 5 mars. © Ludovic MARIN / AFP

Plusieurs médecins des deux conseils scientifiques qui accompagnent le gouvernement sur les choix stratégiques à faire pour affronter le Covid-19 ont des liens d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique. Certains labos ont, selon nos informations, dépensé des dizaines de milliers d'euros. Des règles de déport sont en discussion.

Plusieurs médecins du conseil scientifique qui, depuis le 10 mars, éclaire le gouvernement sur les mesures à prendre pour faire face à la pandémie ont un lien d'intérêts qui pose question avec l'industrie pharmaceutique.

Ces praticiens se sont fait inviter, souvent tous frais payés, à un colloque sponsorisé par des laboratoires, ont donné des conseils scientifiques ou des conférences pour leur compte ou réalisé des essais cliniques dans l'espoir de valider l'efficacité de leurs traitements.

Cette situation interpelle plusieurs spécialistes du secteur. Bruno Toussaint, directeur éditorial de la revue médicale indépendante **Prescrire**, s'en inquiète : « *Le contexte de crise met en lumière que les nominations sans conflit d'intérêts ne vont pas encore de soi dans le monde de la santé... Il y a beaucoup de travail devant nous, pendant longtemps.* » « *L'indépendance de l'expertise n'a pas du tout été respectée* », dénonce également François

Pesty, représentant du **Formindép**, association pour une formation et une information médicales indépendantes.



Jean-François Delfraissy, président du conseil scientifique, dans la cour de l'Élysée. © Ludovic MARIN / AFP

« *Est-ce que le conseil peut être impliqué dans des problématiques de conflits d'intérêts ?* », reprend à haute voix Jean-François Delfraissy, le président du conseil scientifique. « *Je dirais oui et non*, répond-il à Mediapart. *Non, parce que nos échanges portent sur des grandes orientations stratégiques. On ne se prononce pas, par exemple, sur le choix de telle ou telle molécule. Par contre, il y a forcément des interactions avec des industriels. On parle de l'industrie pharmaceutique mais il y a aussi des enjeux pour l'industrie des tests ou avec l'industrie numérique* », admet l'immunologiste.

Le président du conseil nous annonce sa volonté de « *se prémunir* » en dotant ce dernier d'un « *règlement intérieur qui permettra de savoir quelle est la règle pour les gens avec des liens d'intérêts* ». Le règlement, qui pourra prévoir des règles de déport, doit être finalisé dans les prochains jours et sera rendu public, selon M. Delfraissy.

Le 24 mars, un deuxième groupe de scientifiques est arrivé en renfort du conseil scientifique pour éclairer la décision gouvernementale : le comité analyse, recherche et expertise (Care). La seule médecin membre qui apparaît comme vierge de tout lien d'intérêts est sa présidente, Françoise Barré-Sinoussi. Les quatre autres ont été défrayés ou rémunérés par l'industrie pharmaceutique. Cette dernière a même dépensé jusqu'à 325 406 euros pour l'un d'entre eux, d'après les recherches de Mediapart.

Parmi ces financeurs, des entreprises qui fabriquent des tests de dépistage ou planchent sur des traitements pour soigner le Covid-19. Or, le Care a pour rôle

d'aider l'exécutif à définir sa stratégie sur les tests, essais de nouveaux traitements et pistes vers un futur vaccin : trois enjeux essentiels pour les entreprises pharmaceutiques.

Le Care pourrait par exemple recommander la réquisition de l'outil industriel pharmaceutique, comme Donald Trump l'a annoncé aux États-Unis avec General Motors pour produire des respirateurs artificiels. Une hypothèse qui a pour l'instant été écartée par la France, comme l'a confirmé Édouard Philippe lors de la conférence de presse du 29 mars.

Dès le lendemain 30 mars, une coalition, comprenant notamment les collectifs inter-hôpitaux et inter-urgences ainsi que l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, a alors saisi le Conseil d'État pour demander « *des réquisitions nécessaires face à la pénurie de matériel et de médicaments* » (*lire leur communiqué sur leur blog Mediapart*).

Le Care va-t-il seulement mettre en place des règles pour éviter toute collusion dans le processus de ses décisions aux enjeux considérables ? On ne le sait pas. Sa présidente, la professeure Françoise Barré-Sinoussi, n'ayant pas répondu à nos sollicitations. « *Compte tenu de la situation actuelle, elle est très sollicitée et débordée* », nous a fait savoir son assistante. Interrogé, l'Élysée n'a pas retourné nos demandes d'explications.

Cette absence de réponse, sans que la moindre mesure visant à prévenir les conflits d'intérêts ait été annoncée publiquement, ne peut qu'alimenter la suspicion sur l'absence de contrôle.



Prix Nobel de médecine 2008, Françoise Barré-Sinoussi a été nommée à la tête du tout nouveau Care. © Stéphane DE SAKUTIN / AFP

Le membre de ces conseils au cœur de la décision gouvernementale le plus lié à l'industrie pharmaceutique est Jean-Philippe Spano, chef du

service d'oncologie médicale de l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière et expert au sein du tout nouveau Care. Depuis 2012, les laboratoires ont dépensé 325 406 euros pour lui, selon l'outil **EurosForDocs**, annuaire des liens d'intérêts entre les professionnels de santé et les firmes pharmaceutiques qui reprend les données publiques du site **transparence.sante.gouv.fr**.

Il a directement perçu en huit ans 177 081 euros pour des contrats d'expertise, soit 1 844 euros par mois en plus de sa rémunération de chef de service de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, dont 62 861 euros de la part du laboratoire Roche. Le dernier contrat, d'un montant de 6 000 euros, date du 16 avril 2019. Ses missions ne sont pas détaillées et Jean-Philippe Spano n'a pas répondu aux sollicitations de Mediapart, contrairement à plusieurs de ses collègues.

Pourtant, la position du professeur a de quoi interroger. Quel est le potentiel d'influence de ses liens d'intérêts récents avec l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement avec le géant pharmaceutique suisse ? Et comment s'en prémunit-il ?

Depuis le retard de la mise en place en France des tests de dépistage du Covid-19 (*lire notre enquête : Derrière l'absence de dépistage massif du Covid-19, la réalité d'une pénurie*), le 16 mars, Roche a très solennellement annoncé l'arrivée sur le marché français de son nouveau test express avec robot intégré, exigeant l'investissement dans des plateformes parmi les plus chères du marché. Ce serait la solution salvatrice relayée par le gouvernement dans le but de pallier dans l'immédiat le manque criant de tests en France et monter en charge pour être en mesure de réaliser en juin jusqu'à 100 000 tests rapides par jour, objectif annoncé le 29 mars.

Le laboratoire a aussi payé à Jean-Philippe Spano pour 53 343 euros d'invitations à des colloques, d'hébergement, de transport, d'hôtel et de repas. En tout, en huit ans, le médecin s'est fait inviter par l'industrie pharmaceutique pour un montant de 148 325 euros.

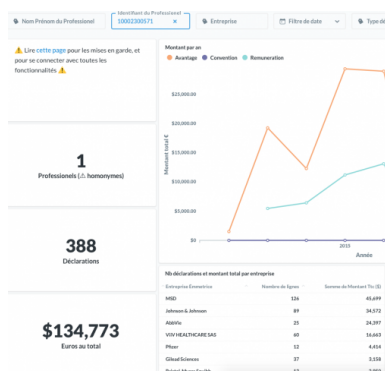
Vient ensuite Yazdan Yazdanpanah, infectiologue-épidémiologiste à l'hôpital Bichat, à Paris, membre du Care mais aussi du conseil scientifique : c'est un pilier des conseillers de l'exécutif puisqu'il lui revient de jouer le rôle de trait d'union entre les deux groupes. En tout, depuis 2012, les laboratoires ont dépensé pour lui 134 773 euros.

Jusque 2017, il a directement perçu 38 342 euros. « Depuis 2017, j'ai arrêté mes liens avec les laboratoires. Les seuls liens restants, ce sont les essais cliniques à l'hôpital Bichat pour lesquels je peux être investigateur. Je ne perçois pas de rémunération personnelle », précise-t-il à Mediapart.

Des déclarations mises en ligne... après l'appel de Mediapart

En revanche, il a continué à se faire inviter à des congrès scientifiques sponsorisés par l'industrie pharmaceutique jusqu'au 3 octobre 2019, une pratique très courante dans le milieu des blouses blanches.

L'État ayant quasi déserté le champ de la formation continue, l'industrie pharmaceutique a tout intérêt à prendre le relais pour mettre en avant ses solutions thérapeutiques. En tout, les laboratoires ont dépensé 96 431 euros en invitations pour lui en huit ans, principalement MSD et AbbVie. Or, ce dernier laboratoire s'est lancé dans la course aux traitements du Covid-19.

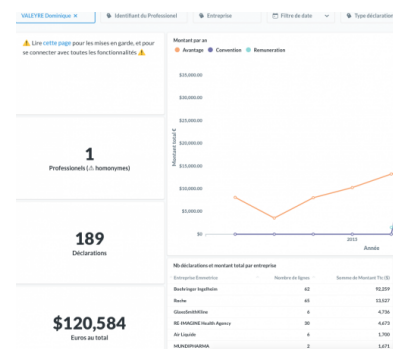


Capture d'écran EuroForDocs des liens de Yazdan Yazdanpanah.

« Est-ce que mes liens de 2016 ou les années avant comptent ? Est-ce que trois ans et demi ça suffit pour se défaire d'un lien ? Ce sont des discussions que nous avons dans le cadre de la définition d'un règlement intérieur », explique Yazdan Yazdanpanah.

« On va en discuter entre nous dans le conseil. »
« Personnellement, je pense que s'il y a un lien d'intérêts sur un sujet, il faut que la personne ne participe pas à la discussion », ajoute-t-il.

En troisième position sur le podium des experts Covid-19 de l'exécutif les plus liés à l'industrie pharmaceutique, le pneumologue Dominique Valeyre, pour qui les laboratoires ont déclaré avoir dépensé 120 584 euros en huit ans : pour des contrats d'expertise dont les missions ne sont pas précisées à hauteur de 51 114 euros, dont trois avec Roche en 2016 et 2017 pour un montant total de 2 500 euros. Il a aussi été invité à des colloques, tous frais payés, pour 69 470 euros en tout, dont 10 668 euros aux frais de Roche. Lui non plus n'a pas répondu aux demandes d'interview de Mediapart.



Capture d'écran EuroForDocs, Dominique Valeyre.

« Dès le troisième ou le quatrième jour après la création du conseil scientifique, j'ai demandé à ce que chacun d'entre nous dépose une DPI (déclaration publique d'intérêts) Santé », explique Jean-François Delfraissy. Lui-même a rempli une DPI, alors qu'il répondait avant, en tant que président du Comité consultatif national d'éthique, aux exigences du contrôle de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Toutes les DPI n'ont pas été immédiatement rendues publiques. Il a même fallu un appel de Mediapart pour que M. Delfraissy remédie à la situation le 27 mars. Sa déclaration publique d'intérêts, comme celles de tous les autres membres du conseil scientifique, a finalement été publiée sur le site dédié du ministère de la santé, à sa demande. « Il y a normalement une période de 14 jours pendant laquelle les déclarations

ne sont pas rendues publiques. J'ai appelé pour qu'on les publie immédiatement », justifie le président. Les DPI actualisées des membres du Care ne sont, elles, toujours pas en ligne.

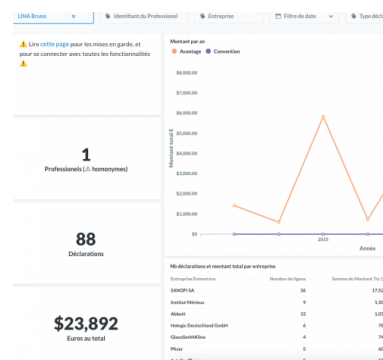
Depuis 2005, Jean-François Delfraissy a consacré sa carrière à la recherche. Or les purs chercheurs sont moins approchés par les firmes pharmaceutiques que les praticiens, puisqu'ils ne sont pas prescripteurs de médicaments. Sur sa DPI apparaît seulement une fonction de membre non rémunéré du conseil d'administration de la Fondation Mérieux, sponsorisée par le laboratoire lyonnais BioMérieux.

Arnaud Fontanet, chercheur à l'Institut Pasteur, a eu un seul lien d'intérêts avec les laboratoires : EurosForDocs fait uniquement mention de sa participation non rémunérée à un congrès organisé par Johnson & Johnson. Il participe aussi à une chaire sur les nouveaux risques du Cnam, qui est financée par l'assureur Allianz. « Il n'y a pas de situation où la question de mon départ s'est posée », explique le chercheur. « Au conseil scientifique, on n'aborde pas les questions politiques et économiques. Nous rendons un avis scientifique sur les questions sanitaires. On est vraiment dans le champ sanitaire, et à aucun moment on évalue l'impact économique », justifie-t-il.

L'industrie pharmaceutique a dépensé des montants inférieurs à 900 euros pour le président du conseil scientifique et le chercheur Franck Chauvin ; 1 703 euros pour la réanimatrice Lila Bouadma et 3 207 euros pour le médecin généraliste Pierre-Louis Druais, ce qui est infime pour le secteur. Didier Raoult était le seul membre du conseil scientifique sans lien d'intérêts déclaré par l'industrie pharmaceutique, ni dans sa DPI, ni sur transparence.sante.gouv. **Il en a claqué la porte** le 24 mars.

La déclaration d'un autre médecin du conseil, le virologue Bruno Lina, fait aussi mention du financement de l'activité de recherche du laboratoire qu'il dirige au sein des Hospices civils de Lyon, à hauteur de 15 000 euros et jusqu'à la fin 2020, par le laboratoire BioMérieux. L'arrivée de ses tests de dépistage fin mars a aussi été annoncée avec grand espoir par la Direction générale de la santé. Une partie

de ses liens passés avec Roche apparaissent, ainsi qu'avec Seegene, un fabricant concurrent de tests de dépistage Covid-19 coréen. En huit ans, l'industrie pharmaceutique a dépensé pour lui 23 892 euros. Mais aucune rémunération directe, comme il le précise à Mediapart.



Capture d'écran EurosForDocs, Bruno Lina.

Ces montants correspondent à des invitations à des colloques financés par l'industrie pharmaceutique et surtout de la part de Sanofi, mobilisé sur tous les fronts du Covid-19, qui a déboursé pour lui 17 521 euros. Des liens qui n'apparaissent pas dans la DPI de Bruno Lina. Relancé sur cette absence, le professeur Lina n'a pas répondu.

Enfin, les laboratoires ont aussi dépensé 28 709 euros pour Denis Malvy, expert infectiologue au CHU de Bordeaux, depuis 2012. Ils lui ont versé 9 000 euros, essentiellement en sa qualité de membre du conseil scientifique du laboratoire Alfasigma « qui ne se positionne pas du tout sur le Covid-19 », précise le membre du conseil scientifique. Les 19 709 euros restants concernent des frais d'invitations concernant des colloques organisés par Big Pharma.

Si les qualités scientifiques de ces experts sont louées par beaucoup, la question de leurs liens d'intérêts a-t-elle été prise en compte au moment de leur sélection ? L'Élysée ne nous a pas dit si le sujet avait été anticipé.

À titre d'exemple, la Haute Autorité de santé distingue un simple lien d'intérêts d'un lien d'intérêts majeur, caractérisé en appréciant l'intensité du lien selon trois critères : s'il est toujours actuel ou son ancienneté, la fréquence des relations et le montant des avantages financiers. Son guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts ([à retrouver ici](#))

préconise de s'abstenir de choisir des membres des commissions susceptibles d'être en situation fréquente de conflit d'intérêts compte tenu de leurs liens d'intérêts majeurs et au regard de l'objet de la commission. Si le conflit d'intérêts est craint pour une affaire en particulier traitée par la commission, la HAS recommande de se déporter et ainsi, « *n'assister, pour cette affaire, ni aux travaux ni a fortiori aux déclarations* ».

Le président Emmanuel Macron n'est pas forcément le plus regardant sur le sujet. Lors de sa campagne présidentielle, il avait été contraint de se séparer de son conseiller santé, Jean-Jacques Mourad, après **les révélations** faisant état de rémunérations du cardiologue par le laboratoire Servier, producteur du coupe-faim Mediator.

Agnès Buzyn n'a jamais caché son agacement vis-à-vis de la loi « anti-cadeaux » post-Mediator qui a accouché notamment de **transparence.sante.gouv** – dont les données permettent aujourd'hui à tout un chacun de connaître les liens d'intérêts des professionnels de santé –, et « *son interprétation jusqu'au-boutiste* ». Son successeur au ministère de la santé, Olivier Véran, lui aussi médecin, y est davantage sensible : pour son cas personnel en tout cas, il vérifie régulièrement quels liens d'intérêts les laboratoires lui attribuent, traque la moindre erreur pour les signaler et les faire effacer du site le cas échéant, soucieux de son image.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.